Image not found or type unknown

trajet pour recuperer les enfants

Par **maoun**, le **05/04/2013** à **15:46**

Bonjour mon mari a divorce en 2010, nous habitons a 300km de ses enfants (2 de 10 et6 ans) nous les recuperons que pour les vacances est ce qu il y a une loi pour faire valoir le fait que la mere fasse la moitie de la route ou autre pour qu on puissr les recuperer plus souvent?

Par **ANAELLE2013**, le **05/04/2013** à **18:10**

Il faudrait demander au juge mais je pense que c un accord entre les parents pour équilibrer. suis séparée également et nous avons décidé de faire moitié moitié mais a la base si on suit la loi c a celui qui n'a pas la garde d'assumer les aller retours pour les vacances a moins qu'un jugement soit établi au préalable

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés